

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances et  
de la souveraineté industrielle,  
énergétique et numérique

---

## **Décision du 21 novembre 2025 portant désignation du référent déontologue et du référent alerte directionnel de la direction des achats de l'État**

NOR : ECOA2532638S

### **Le directeur des achats de l'État,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, notamment ses articles 8 et 9 ;

Vu la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte ;

Vu le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'Etat et relatif à la gouvernance des achats de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2019 pris pour l'application, dans les ministères économiques et financiers, du décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2024 portant organisation de la direction des achats de l'Etat ;

Vu la décision du 28 janvier 2021 portant nomination de la référente alerte de la direction des achats de l'Etat ;

Vu la décision du 4 avril 2024 portant renouvellement des fonctions de référente déontologue et du référente laïcité de la direction des achats de l'Etat ;

**Décide :**

**Article 1er**

M. François Cassan, attaché d'administration hors classe, est nommé référent déontologue et référent alerte directionnel de la direction des achats de l'État.

**Article 2**

La décision du 4 avril 2024 portant renouvellement des fonctions de référente déontologue et de référente laïcité de la direction des achats de l'Etat et la décision du 28 janvier 2021 portant nomination de la référente alerte de la direction des achats de l'Etat sont abrogées.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 21 novembre 2025

Le Directeur des achats de l'Etat  
François ADAM